



N°1 /141

08/01/22

# EMMERIN FLASH

LE FLASH D'INFO QU'IL FAUT,  
QUAND IL VOUS LE FAUT!

## Les vœux de Madame le Maire

En ce début d'année 2022, permettez-moi avec mon cœur et avec la passion qui est la mienne pour que notre village soit toujours un lieu où il fait bon vivre, de vous souhaiter au nom de l'ensemble de mes collègues du Conseil Municipal une merveilleuse année pleine de santé, de bonheur, de partage, de réussite et d'humanité, sans oublier douceur et sérénité le tout dans une bulle d'humour et d'enthousiasme !

Se joignent à nous pour ces souhaits le personnel municipal, celui du CCAS et les élus des Conseils Municipaux des enfants et des jeunes.

Notre responsabilité c'est de vous soutenir, de vous encourager et de vous accompagner, sans idéologie mais avec pragmatisme. De le faire avec passion et conviction. De le faire avec courage et enthousiasme avec vous et pour vous.

Cette année nouvelle doit être celle du rassemblement des énergies pour plus de lien, plus de projets, pour plus de solidarité, pour plus de dialogue et de rencontres entre nous. Tel est le sens de notre engagement pour cette année qui s'ouvre.

Nous espérons avec vous que cette nouvelle année nous permettra enfin de «tomber» enfin les masques et de nous retrouver autour de belles manifestations festives et conviviales qui font partie de la vraie vie et qui nous manquent tant !

Je tiens à remercier toutes les associations emmerinoises et les bénévoles qui ont continué, lorsque c'était possible à tisser ces liens en 2021 avec courage, ambition et bonne humeur.

Prenez soin de vous et de chacun de vos proches.

Bien à vous  
Danièle Ponchaux

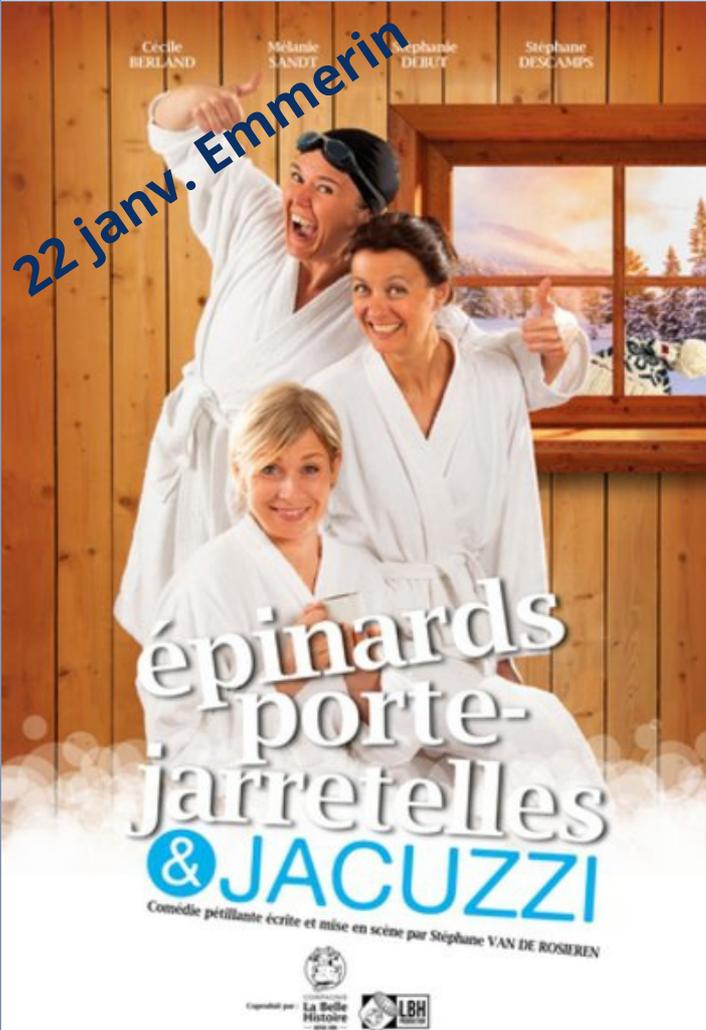


***"La vie est un défi à relever, un bonheur à mériter, une aventure à tenter".***

**Mère Térésa**



## A mourir de rire !



Ce samedi 22 janvier à 20h00 à l'Espace Étoile Bernard André aura lieu cette grande soirée théâtre, un moment inoubliable :

*Une comédie qui pétille !*

*Déborah, Sandrine et Bérangère continuent leurs aventures rocambolesques.*

*Elles ont décidé cette fois de prendre soin d'elles, se faire un « chouia » de pause face aux tracas du quotidien. Elles ont besoin de se faire plaisir, alors autant suivre les bonnes idées de la bonne copine : Sandrine ! Elle va leur concocter un petit moment « smooth », loin du monde, des enfants, du métro, des impôts, du boulot...*

*Un moment hors du temps comme une bulle de légèreté dans ce monde de brutes...MAIS... forcément, avec ces 3 là, rien ne se passe comme prévu...*

*Un spectacle hilarant, baignant dans une atmosphère détendue. Quoique... Comme dit la chanson « il en faut peu pour être heureux », alors, venez voir les girls dans leur espace détente, spa et tralala et peut-être en sortirez-vous un peu plus*

*heureux, en tout cas plus détendus, zen, avec une petite odeur d'encens qui encense nos sens...*

*Au plaisir de vous voir baigner dans leur intimité...*

Tarif des entrées : 15 € par personne, 10 € pour les demandeurs d'emploi et moins de 12 ans.  
Le portes seront ouvertes à 19h15.

Inscription et paiement en mairie  
Passe sanitaire ou vaccinal (si instauré à cette date) obligatoire, port du masque obligatoire.  
Toutes les règles de distanciation et d'hygiène seront respectées.

## Sapins de Noël



Comme chaque année est organisée une récupération de vos sapins de Noël. Si vous le souhaitez vous pourrez les déposer le 14 janvier et le 15 jusque 12h aux endroits suivants :

Rue de l'Abbaye (rond-point), Rue Delory (Abri bus) Rue Guynemer (Roseraie), Place De Gaulle, École de musique (parking) et rue Samain.

## Démarches d'urbanisme en ligne

À partir du **1er janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne**, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide. Vous pouvez vous procurer un guide pratique en mairie ou sur le site internet de la commune, dans le menu défilant à l'ouverture du site.

## Bus de l'accès au droit



Prochaine venue le vendredi 21 janvier, de 10h40 à 12h00, parking de l'église.

## Incivilités routières

Il arrive que des véhicules soient laissés sur un trottoir ou sur un parking par des propriétaires peu scrupuleux.

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique, pendant une durée excédant sept jours... Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe soit 35 €. (Cf Article R417-12 du Code de la Route).

Pour information, dorénavant lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction de l'agent, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites. Il en est de même pour les épaves ou véhicules accidentés. La procédure est la suivante : un courrier en RAR est envoyé au propriétaire le mettant en demeure d'enlever son véhicule, si cela n'est pas fait, un rapport avec photo est établi, une contravention est rédigée et la mise en fourrière est prescrite. Il faut compter au minimum 180 € pour l'enlèvement d'un véhicule. Dans l'hypothèse où les propriétaires ne s'acquittent pas des frais engagés, le Trésor Public est saisi et une procédure de recouvrement est engagée.

### **À la suite d'un constat de stationnement de véhicules tampons récurrent sur la commune, un signalement a été fait aux services de police de LOMME.**

Ceux-ci ont donc procédé à des contrôles et au marquage des véhicules concernés. Sur les trois véhicules marqués, deux ont été déplacés par leurs propriétaires et un a été enlevé par la fourrière.

Nos agents techniques nous remontent régulièrement les informations sur ce type de véhicules afin de les signaler aux services de police.

Il va en être de même pour les véhicules stationnés sur les trottoirs, nous avons demandé un passage plus régulier des services de police afin de les verbaliser.

Pour Rappel :

un stationnement gênant sur le trottoir est verbalisable à hauteur de 135€.

DESCRIPTION DE L'INFRACTION à 135 € :

Stationnement très gênant d'un véhicule motorisé sur trottoir.

- Prévue par Art. R. 417-11 §I 8° a), art. L.121-2 du C. de la route

- Réprimée par Art. R. 417-11§II du C. de la route

**2 MN SUR LE TROTTOIR, C'EST DÉJÀ TROP !**



Comme vous le savez toute la commune est en zone trente, excepté la rue Leboucq qui est en zone 20, priorité aux piétons. Ces mesures sécurisent particulièrement le déplacement des piétons et des cyclistes. Malheureusement de nombreux emmerinois viennent se plaindre en mairie du non respect récurrent de ces règles. Bien sûr il y a des gens extérieurs à la commune mais nous, emmerinois soyons respectueux de ces mesures. Une commune voisine a fait faire des contrôles radar en série. A ce jour la mairie préfère sensibiliser... mais il faut que vous ayez conscience de l'importance de lever le pied !

## Service National Universel.

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans en 2022 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.

Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général.

Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

## Bonne nouvelle pour les jeunes

Les transports de la MEL (Ilévia) sont maintenant gratuits pour les jeunes de moins de 18 ans. Retrouvez le détail de cette information sur le site <https://www.ilevia.fr>



## Point Covid

Vous êtes positifs à la Covid-19 ou vous êtes cas contact. Cette situation génère pour vous des obligations et vous ne savez pas bien ce que vous devez faire.

Les règles sont effectivement complexes car elles dépendent de votre schéma vaccinal selon qu'il est complet, partiel ou inexistant. Pour tout comprendre allez sur ce site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15400>

Vous pouvez passer par le site de la commune ou vous trouverez le lien pour vous y rendre plus facilement.

## AGENDA

**Jeudi 20 janvier** : Permanence de l'assistante sociale en mairie de 9h à 12 h. Uniquement sur rendez-vous en appelant le 03 59 73 07 70.

**Vendredi 21 janvier** : Bus de l'accès au droit de 10h40 à 12h parking de l'église.

**Samedi 22 janvier**: Théâtre (voir page2).

## Emmerin ça bouge !

Directrice de publication :  
Danièle Ponchaux

Rédaction Jacques Bayle  
et/ou les membres de la commission  
communication

Mairie d' Emmerin : 1, Rue des Fusillés

59 320 Emmerin



03 20 07 17 60



<https://www.emmerin.fr/>



[contact@ville-emmerin.fr](mailto:contact@ville-emmerin.fr)